

Communiqué de presse

Révision de la LAT: l'économie, l'agriculture et les communes disent non

La révision bureaucratique de la LAT menace le développement économique et l'emploi. Cette centralisation de l'aménagement du territoire est insensée et onéreuse. Elle constitue une lourde atteinte au fédéralisme et à la propriété. Elle n'encourage pas une utilisation parcimonieuse du sol, mais a pour principal effet d'augmenter les loyers et d'entraver les arts et métiers qui ne pourront plus accéder aisément à des terrains à bâtir. Même une étude de l'Office fédéral du logement constate qu'il faut créer davantage de zones à bâtir afin d'augmenter le nombre de logements que les familles et la classe moyenne sont en mesure de payer. Cette révision ratée de la LAT doit donc être catégoriquement refusée le 3 mars 2013.

La création de zones à bâtir conduit à accroître le nombre de logements à des prix accessibles. C'est un des constats principaux d'une étude publiée fin janvier par l'Office fédéral du logement. Ainsi, la Confédération elle-même confirme qu'il faut mettre des terrains à bâtir à disposition pour que les familles et la classe moyenne bénéficient de logements à des prix accessibles. Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers (usam), a mis en garde contre une pénurie inutile et artificielle des terrains à bâtir dont les effets seraient d'accélérer encore la hausse des prix du sol avec, pour conséquences, une augmentation massive des loyers et le départ d'entreprises. En compagnie de représentants de l'économie, de l'agriculture et des communes, il a souligné devant les médias à Berne que la révision de la LAT ne nuit pas seulement aux familles et aux classes moyennes mais charge aussi massivement l'économie et les arts et métiers.

L'économie est clairement opposée à cette révision de la LAT, a expliqué Pascal Gentinetta, directeur d'economiesuisse. Il convient de faire un usage prudent et parcimonieux du sol. Une atteinte exagérée au fédéralisme et au droit de propriété ne représentent pas le bon moyen pour y parvenir. Il s'agit de renforcer les cantons et la collaboration entre eux. Un diktat de la Confédération n'aide en revanche pas.

Pour Werner Messmer, président de la Société suisse des entrepreneurs, les partisans de cette révision trompent le monde. Ce projet ne réduit pas d'un seul mètre carré la surface qui sera construite en Suisse. Il serait beaucoup plus utile de construire plus en profondeur et plus en hauteur, de mettre en question les limites de construction et de remplacer les indices d'utilisation par des mesures limites. On cherche en vain des propositions de ce genre dans le projet.

Walter Müller, conseiller national (PLR/SG) et agriculteur, a souligné que les ressources de terrains devaient être utilisées avec parcimonie. Cependant, la centralisation des compétences n'apporte rien, sinon des coûts élevés et une lourde bureaucratie. L'agriculture n'y trouve donc aucun intérêt non plus. Des communes comme Kôniz et Sion font la preuve que les dispositions en vigueur permettent parfaitement de protéger le sol. Elles sont toutes les deux lauréates du prix Wakker. Chose d'autant plus étonnante que le Valais est souvent cité par les partisans de cette réforme comme un mauvais exemple à ne pas suivre.

Christelle Luisier Brodard, députée au Grand Conseil (PLR) et présidente de la ville de Payerne, a elle aussi souligné l'absurdité qui consiste à imposer à toute la Suisse le même régime d'aménagement du territoire. Le boom de la construction n'est pas la conséquence d'erreurs de planification des cantons et des communes, mais le résultat d'une croissance démographique rapide et, partant d'une augmentation des besoins de place. La LAT révisée gêne les communes dans leurs efforts d'aménager judicieusement leur sol au lieu de les aider. Aux nombreux désavantages qu'entraîne la LAT révisée, il faut encore ajouter un autre point: les dispositions transitoires imposent de fait aux communes un moratoire total de 5 ans durant lequel elles ne peuvent procéder à aucun classement de terrains en zone à bâtir.

Berne, le 4 février 2013

Informations supplémentaires:

- Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers, tél. 079 285 47 09
- Pascal Gentinetta, directeur economiesuisse, tél. 079 202 48 65
- Christelle Luisier Brodard, députée PLR / présidente de la commune de Payerne, tél. 078 628 88 53
- Werner Messmer, président de la Société suisse des entrepreneurs, Tel. 079 445 77 89
- Walter Müller, conseiller national PLR, tél. 079 229 73 10